

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 126

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 18

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« pour »

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.